

Envoyé en préfecture le 21/11/2023

Reçu en préfecture le 21/11/2023

Publié le 21/11/2023

ID: 038-213800873-20231106-06_11_074_1P2-DE

DELIBERATION Séance du Conseil Municipal du 06 novembre 2023

Élus : Présents : Absents : Pouvoirs : Votants :	29 23 2 4 27	L'an deux mille vingt-trois, le six novembre, le Conseil Municipal de la Commune de CHASSE-SUR-RHONE dûment convoqué le trente et un octobre deux mille vingt-trois, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, salle Jean Marion, sous la présidence de Christophe BOUVIER, Maire.
Présents :		Mmes, MM. BOUVIER, LO CURTO, COMBIER, MARTIN, DEGLISE, RENAUD, BOUCHAMA, GACEM, BALSAMO, BORG, COMBALUZIER, PROIA, BELLABES, FRECHOSO, JEAN, DOUKKALI, KADRI, RANDON-BERNET, GANDINI, CHARLEMAGNE, DANIELE, ESTATOF, CULIBRK.
Absents :		M. Mme HAMOUDA, GUILLET.
Excusés ayant laissé procurations :		M. LOPEZ à Mme MARTIN, Mme SAUVAGE à M. BOUVIER, Mme DUMAS à M. CHARLEMAGNE, Mme BRUMANA à Mme DANIELE.
Secrétaire de séance	:	M. BELLABES

Délibération n° 06_11_074_1P2

OBJET: Renouvellement de la convention de coopération entre communes pour le fonctionnement du réseau de lecture publique « Trente et + »

La bibliothèque municipale de Chasse-sur-Rhône fait partie du réseau Vienne Trente et + depuis une première convention signée en 2020.

Suite à cette convention, le projet de carte unique a été mis en place avec une carte, un abonnement et un accès possible dans les 16 bibliothèques constituant le réseau.

Les tarifs, le nombre de prêts, la durée de prêts, les usagers pouvant bénéficier de la gratuité (écoles, assistantes maternelles, ...), l'âge de la gratuité, ont fait l'objet de changements validés collectivement en groupes de travail intercommunal et ont été actualisés dans le règlement intérieur de la bibliothèque en septembre dernier.

Une nouvelle convention de coopération entre communes pour le fonctionnement et réseau est aujourd'hui nécessaire pour une durée de trois ans à compter de sa signature. Un projet a été validé collectivement par les représentants des communes en comité de pilotage réuni le 26 septembre 2023.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- APPROUVE le projet de renouvellement de la convention de coopération entre communes pour le fonctionnement du réseau de lecture publique « Trente et + »

Envoyé en préfecture le 21/11/2023

Reçu en préfecture le 21/11/2023

Publié le 21/11/2023



ID: 038-213800873-20231106-06_11_074_1P2-DE

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette nouvelle convention applicable pour trois ans à compter de sa signature et l'ensemble des documents administratifs ou comptables s'y rapportant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

> Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Publié à CHASSE-SUR-RHONE, le 17 novembre 2023.

> > Le Maire, Christophe BOUVIER